



## Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 14 novembre 2007, le Conseil municipal a procédé à

### L'ÉLECTION DE TROIS MEMBRES AU COMITÉ DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT

#### Considérant,

- la délibération du 16 septembre 1986 décidant de la création de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement,
- l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 décembre 1986 approuvant cette délibération,
- la loi du 12 novembre 1987 décrétant la constitution de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement et approuvant les statuts de cette dernière,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex stipulant que trois membres sont élus par le Conseil municipal dont au moins deux conseillers municipaux (art. 8, let. C), pour une période de quatre ans. La limite d'âge est fixée à 65 ans (art. 9).

#### le Conseil municipal décide

1. D'élire au comité de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2011 :
  - Béatrice GUEX-CROSIER née le 7 avril 1967, domiciliée 113, route des Hospitaliers à Croix-de-Rozon,
  - Anne FÜRER née le 13 octobre 1954, domiciliée 137, route des Hospitaliers à Croix-de-Rozon,
  - Inès MICHELI KRISTOF née le 10 avril 1958, domiciliée 54, route du Prieur à Landecy.

**Cette délibération a été prise à l'unanimité.**

Bardonnex, le 21 novembre 2007

Marc BOHREN, Président